

AVIS DE COURSE

Régate TERRITORIALE Grade 5A

Comptant pour le CHAMPIONNAT TERRITORIAL D'Auvergne 2^{ème} manche
Le dimanche 21 mai 2017 à AYDAT
Autorité Organisatrice : Club des Sports Clermont-Aydat

1 RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par :
- 1.1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe E,
 - 1.1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
 - 1.1.3 Les règlements Fédéraux, notamment le règlement du Championnat Territorial d'Auvergne (consultable sur le bulletin du Comité 2017)
 - 1.1.4 L'annexe du Règlement sportif Optimist

2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe optimist, catamaran et tous les dériveurs doubles et solitaires.
- 3.2 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- **leur licence FFVoile Club Compétition 2017 avec certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition**
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - le certificat de jauge ou de conformité validé par le responsable national de la jauge,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER : NÉANT

5 PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
- | | |
|--|-------------|
| Jour et date Le 21 mai 2017 à partir de | 9 heure 30. |
| 5.2 Briefing : devant le Club House vers | 10 heure 30 |
| 5.3 Heure du premier signal d'avertissement | 11 heure |
| 5.4 Aucun départ ne sera donné après | 16 heure |



6. INSTRUCTIONS DE COURSE

- Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles lors de l'inscription:
- et seront affichées selon la Prescription Fédérale sur la porte du Club House

7. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront détaillés lors du briefing d'avant-course

8. SYSTEME DE PENALITÉ

Application de la RCV 44.1

9. CLASSEMENT

2 courses devront être validées pour valider la compétition.

La plus mauvaise course sera enlevée si plus de 3 courses sont courues

10. RADIO

Les communications radio ou téléphoniques sont interdites

11. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, **veuillez contacter : le CSCA au 06 08 61 22 40.**

